



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-90673>

Département(s) de publication : **75**

Annonce n° **24-90673**

Section 1 - Acheteur

1.1 Acheteur

Nom officiel : GIP RESAH

Forme juridique de l'acheteur : Organisme de droit public

Activité du pouvoir adjudicateur : Santé

Section 2 - Procédure

2.1 Procédure

Titre : TRAVAUX DE DESAMIANTAGE, DEPLOMBAGE ET CURAGE

Description : La présente consultation a pour objet la conclusion, par le Resah agissant en tant que centrale d'achat au titre de l'article L. 2113-2, 2° du Code (mode dit « intermédiaire ») et pour ses propres besoins, d'un accord-cadre à bons de commande ayant pour objet la réalisation de travaux de retrait ou d'encapsulation de matériaux et produits contenant ou susceptibles de contenir de l'amiante (MPCA) ou du plomb (MPCP) ou des interventions ponctuelles concernant ces mêmes MPCA et/ou MPCP et, le cas échéant, des interventions de curage de bâtiments, préalables aux déposes et interventions précédemment décrites ou préalables à des travaux de démolition.

Identifiant de la procédure : 6241e6c3-69dc-414c-ba00-3e2362fc74ca

Identifiant interne : 2024-R004-000-000

Type de procédure : Ouverte

Principales caractéristiques de la procédure : Conformément aux articles L. 2111-1 et L. 2112-2 du Code, cette consultation comporte des clauses visant à promouvoir la décarbonation et à lutter contre les émissions de gaz à effet de serre en mettant en œuvre le dispositif Echelle de Performance Carbone ou CO2 (EPC). L'ECP est en phase d'expérimentation en France entre octobre 2023 et avril 2025. Le détail des conditions d'exécution à caractère environnemental est indiqué à l'article 16 du CCAP et son annexe 2 dédiée. Lors de la consultation, le candidat choisit un niveau de mise en œuvre qu'il précise dans son Offre et l'avantage qui lui est associé. L'avantage d'attribution par niveau de mise en œuvre (notation du sous-critère) est précisé à l'article suivant. Pour la mise en œuvre de ces clauses, les candidats peuvent utilement se

référer à <https://www.co2-prestatieladder.nl/fr/> et <https://www.asea.fr/wp-content/uploads/2024/03/Echelle-de-Performance-Carbone-SKAO-Essentiels-2023.pdf>. Toute question relative à l'ECP est posée selon les termes de l'article 11.02 du règlement de consultation.

2.1.1 Objet

Nature du marché : Marché de travaux

Nomenclature principale (cpv): 45262660 Travaux de désamiantage

Nomenclature supplémentaire (cpv): 45262600 Travaux de construction spécialisés divers

2.1.2 Lieu d'exécution

Pays : France

N'importe où dans le pays donné

Informations complémentaires : La présente consultation a pour objet la conclusion, par le Resah agissant en tant que centrale d'achat au titre de l'article L. 2113-2, 2° du Code (mode dit « intermédiaire ») et pour ses propres besoins, d'un accord-cadre à bons de commande ayant pour objet la réalisation de travaux de retrait ou d'encapsulage de matériaux et produits contenant ou susceptibles de contenir de l'amiante (MPCA) ou du plomb (MPCP) ou des interventions ponctuelles concernant ces mêmes MPCA et/ou MPCP et, le cas échéant, des interventions de curage de bâtiments, préalables aux déposes et interventions précédemment décrites ou préalables à des travaux de démolition. Les prestations sont destinées à tout organisme répondant à la définition de « Bénéficiaire Potentiel » tels que définis dans le CCAP, quelle que soit sa localisation géographique en France métropolitaine, Corse incluse. Elles peuvent également être destinées à des Bénéficiaires Potentiels dont le siège est situé dans les Départements, Régions et Collectivités d'Outre-Mer (DROM-COM), à Monaco, à Andorre et dans les Etats membres de l'Union Européenne, membres de la zone euro, de l'Espace économique européen (EEE), en Suisse ou au Royaume-Uni, dans le cadre de la mise en œuvre de la clause de réexamen prévue dans le CCAP. Conformément aux articles L. 2111-1 et L. 2112-2 du Code, cette consultation comporte des clauses visant à promouvoir la décarbonation et à lutter contre les émissions de gaz à effet de serre en mettant en œuvre le dispositif Echelle de Performance Carbone ou CO2 (EPC). L'ECP est en phase d'expérimentation en France entre octobre 2023 et avril 2025. Le détail des conditions d'exécution à caractère environnemental est indiqué à l'article 16 du CCAP et son annexe 2 dédiée. s'agissant du sous-critère « aspect environnemental » du critère « considérations sociales et environnementales », le Resah choisit de le faire, compte tenu de la nouveauté du critère EPC. Ainsi, la grille de notation ou l'avantage d'attribution est décrit à l'article 15.3 du Règlement de la consultation. Lors de la consultation, le candidat choisit un niveau de mise en œuvre qu'il précise dans son Offre et l'avantage qui lui est associé. L'avantage d'attribution par niveau de mise en œuvre (notation du sous-critère) est précisé au Règlement de consultation. Pour la mise en œuvre de ces clauses, les candidats peuvent utilement se référer à <https://www.co2-prestatieladder.nl/fr/> et <https://www.asea.fr/wp-content/uploads/2024/03/Echelle-de-Performance-Carbone-SKAO-Essentiels-2023.pdf>. Toute question relative à l'ECP est posée selon les termes de l'article 11.02 du règlement de consultation. Le dossier de consultation est téléchargeable, gratuitement et en libre accès, sur la plate-forme de dématérialisation des marchés publics : <https://marches.maximilien.fr> Afin de pouvoir décompresser et lire les documents mis à disposition par le Resah, les soumissionnaires doivent disposer des logiciels permettant de lire les formats suivants : les .doc, .xls., pdf, rtf, et/ou les fichiers compressés au format .zip. Le nommage des documents du candidat ne doit pas

comprendre de caractères spéciaux. Il est fortement conseillé aux opérateurs de créer un compte sur la plateforme de dématérialisation des marchés publics. La création d'un compte permet aux opérateurs de déposer leur dossier, de recevoir les alertes relatives à la modification du DCE, aux rectificatifs, aux demandes de compléments et d'accéder aux questions-réponses. La création d'un compte est simple et gratuite. Les candidats sont informés que, s'ils ne créent pas un compte sur la plateforme avant de télécharger le DCE, ils ne seront pas informés des éventuels rectificatifs du DCE ni des questions-réponses qui y seraient déposées. La création d'un compte est simple et gratuite..En cas de difficulté, il est possible de s'adresser au support technique de la plateforme Les opérateurs qui ont communiqué leur adresse électronique lorsqu'ils se sont procurés le dossier de consultation des entreprises (DCE) seront avisés de ces modifications via le profil d'acheteur : /<https://www.maximilien.fr/> En application de l'article R. 2132-7 du Code, la remise des plis s'effectue uniquement par voie dématérialisée, sur le profil d'acheteur.

2.1.4 Informations générales

Base juridique :

Directive 2014/24/UE

2.1.6 Motifs d'exclusion

Motifs d'exclusion purement nationaux :

Section 5 - Lot

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0001

Titre : Travaux de désamiantage, déplombage et curage pour les Etablissements de santé

Description : La présente consultation a pour objet la conclusion, par le Resah agissant en tant que centrale d'achat au titre de l'article L. 2113-2, 2° du Code (mode dit « intermédiaire ») et pour ses propres besoins, d'un accord-cadre à bons de commande ayant pour objet la réalisation de travaux de retrait ou d'encapsulation de matériaux et produits contenant ou susceptibles de contenir de l'amiante (MPCA) ou du plomb (MPCP) ou des interventions ponctuelles concernant ces mêmes MPCA et/ou MPCP et, le cas échéant, des interventions de curage de bâtiments, préalables aux déposes et interventions précédemment décrites ou préalables à des travaux de démolition pour les adhérents de la centrale d'achat du Resah ayant la qualité d'établissement de santé (au sens de l'article L. 6111-1 du code de la santé publique), ainsi que les groupements dont ils sont membres, dotés ou non de la personnalité morale (groupement hospitalier de territoire-GHT, groupement de coopération sanitaire-GHT).

Identifiant interne : 1

5.1.1 Objet

Nature du marché : Marché de travaux

Nomenclature principale (cpv): 45262660 Travaux de désamiantage

Nomenclature supplémentaire (cpv): 45262600 Travaux de construction spécialisés divers

Options :

Description des options : La durée de l'Accord-cadre s'entend comme la période pendant laquelle des bons de commande émis. Le point de départ de la durée initiale de l'Accord-cadre, distinct de la date de notification telle que définie à l'article R. 2182-4 du Code, est fixé au 15 novembre 2024. Dans l'hypothèse où la

date de notification serait postérieure au 15 novembre 2024, et selon que la date de notification se situe dans la première quinzaine et la deuxième quinzaine du mois en cours, le point de départ de la durée initiale de l'Accord-cadre correspond au quinzième jour du mois en cours ou au premier jour du mois suivant. Le terme de la durée initiale de l'Accord-cadre est fixé à une année en fonction de la date de départ selon les termes ci-dessus. L'Accord-cadre est reconductible deux (2) fois par période de douze (12) mois par tacite reconduction chaque année, puis deux (2) fois par période de six (6) mois par tacite reconduction.

5.1.2 Lieu d'exécution

Pays : France

N'importe où dans le pays donné

Informations complémentaires : Les prestations sont destinées à tout organisme répondant à la définition de « Bénéficiaire Potentiel », quelle que soit sa localisation géographique en France métropolitaine, Corse incluse. Elles peuvent également être destinées à des Bénéficiaires Potentiels dont le siège est situé dans les Départements, Régions et Collectivités d'Outre-Mer (DROM-COM), à Monaco, à Andorre et dans les Etats membres de l'Union Européenne, membres de la zone euro, de l'Espace économique européen (EEE), en Suisse ou au Royaume-Uni, dans le cadre de la mise en œuvre de la clause de réexamen prévue dans le CCAP.

5.1.3 Durée estimée

Date de début : 15/11/2024

Durée : 4 An

5.1.5 Valeur

Valeur estimée hors TVA : 8,000,000 Euro

5.1.6 Informations générales

Participation réservée : La participation n'est pas réservée.

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

Informations complémentaires : Conformément aux articles L. 2111-1 et L. 2112-2 du Code, cette consultation comporte des clauses visant à promouvoir la décarbonation et à lutter contre les émissions de gaz à effet de serre en mettant en œuvre le dispositif Echelle de Performance Carbone ou CO2 (EPC). L'EPC est en phase d'expérimentation en France entre octobre 2023 et avril 2025. Le détail des conditions d'exécution à caractère environnemental est indiqué à l'article 16 du CCAP et son annexe 2 dédiée. Lors de la consultation, le candidat choisit un niveau de mise en œuvre qu'il précise dans son Offre et l'avantage qui lui est associé. L'avantage d'attribution par niveau de mise en œuvre (notation du sous-critère) est précisé au règlement de la consultation. Pour la mise en œuvre de ces clauses, les candidats peuvent utilement se référer à <https://www.co2-prestatieladder.nl/fr/> et <https://www.asea.fr/wp-content/uploads/2024/03/Echelle-de-Performance-Carbone-SKAO-Essentiels-2023.pdf>. Toute question relative à l'EPC est posée selon les termes de l'article 11.02 du règlement de consultation.

5.1.7 Marché public stratégique

Méthode utilisée pour réduire l'incidence environnementale : Autre

Objectif social promu : Autre

5.1.9 Critères de sélection

Critère :

Type : Autre

Nom : Candidature

Description : Une lettre de candidature établie à partir du formulaire DC1 , dûment renseignée et signée électroniquement par une personne habilitée à engager la personne morale ; comportant notamment une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L. 2141-1 à L. 2141-6 du Code susvisée et notamment qu'il est en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés

Critère :

Type : Capacité économique et financière

Nom : Candidature

Description : Une déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat et, le cas échéant, le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet de l'accord-cadre, portant sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles ; Le candidat peut produire ces informations dans le cadre de la déclaration du candidat établie à partir du formulaire DC2

Critère :

Type : Capacité technique et professionnelle

Nom : Candidature

Description : • Une liste des principales prestations effectuées au cours des 3 dernières années sur des prestations similaires ; Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pendant les trois dernières années ; Le candidat peut produire ces informations dans le cadre de la déclaration du candidat établie à partir du formulaire DC2

Critère :

Type : Aptitude à exercer l'activité professionnelle

Nom : Candidature

Description : • Des certificats de qualification professionnelle établis par des organismes indépendants ; dans ce cas, est accepté tout moyen de preuve équivalent ainsi que les certificats équivalents d'organismes établis dans d'autres Etats membres ; les entreprises procédant au retrait de matériaux contenant de l'amiante doivent être certifiées en application des articles R. 4412-129 et suivants du Code du travail et de l'arrêté du 25 juillet 2022 fixant les conditions de certification des entreprises réalisant des travaux de retrait ou d'encapsulage

d'amiante, de matériaux, d'équipements ou d'articles en contenant ; les candidats fournissent donc les certificats de qualification : o QUALIBAT 1552 « Traitement de l'amiante » ; o AFNOR CERTIFICATION ou GLOBAL CERTIFICATION selon normes NF X46-010 et NF X46-011.

Informations sur la seconde étape d'une procédure en deux étapes :

L'acheteur se réserve le droit d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans mener de négociations

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Prix

Description : Ce critère est détaillé dans le Règlement de la Consultation.

Critère :

Type : Qualité

Description : Ce critère est détaillé dans le Règlement de la Consultation.

5.1.11 Documents de marché

Adresse des documents de marché : https://marchesonline.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_recherche.do

5.1.12 Conditions du marché public

Conditions de présentation :

Présentation par voie électronique : Requise

Adresse de présentation : <https://marches.maximilien.fr/>

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées : français

Catalogue électronique : Non autorisée

Date limite de réception des offres : 30/09/2024 à 12:00

Conditions du marché :

Le marché doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés :
Non

Facturation en ligne : Requise

La commande en ligne sera utilisée : oui

Le paiement en ligne sera utilisé : oui

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

Enchère électronique : non

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de médiation : GIP RESAH

Organisation chargée des procédures de recours : TA de Paris

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours : GIP RESAH

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0004

Titre : Travaux de désamiantage, déplombage et curage pour les Etablissements médico-sociaux

Description : La présente consultation a pour objet la conclusion, par le Resah agissant en tant que centrale d'achat au titre de l'article L. 2113-2, 2° du Code (mode dit « intermédiaire ») et pour ses propres besoins, d'un accord-cadre à bons de commande ayant pour objet la réalisation de travaux de retrait ou d'encapsulage de matériaux et produits contenant ou susceptibles de contenir de l'amiante (MPCA) ou du plomb (MPCP) ou des interventions ponctuelles concernant ces mêmes MPCA et/ou MPCP et, le cas échéant, des interventions de curage de bâtiments, préalables aux déposes et interventions précédemment décrites ou préalables à des travaux de démolition pour les adhérents de la centrale d'achat du Resah ayant la qualité d'établissement social ou médico-social (au sens de l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles), ainsi que les groupements dont ils sont membres, dotés ou non de la personnalité morale (groupements de coopération sociale ou médico-sociale-GCSMS, groupement territorial social et médico-social-GTSMS, association...), dont la liste est annexée au CCAP

Identifiant interne : 2

5.1.1 Objet

Nature du marché : Marché de travaux

Nomenclature principale (cpv): 45262660 Travaux de désamiantage

Nomenclature supplémentaire (cpv): 45262600 Travaux de construction spécialisés divers

Options :

Description des options : La durée de l'Accord-cadre s'entend comme la période pendant laquelle des bons de commande émis. Le point de départ de la durée initiale de l'Accord-cadre, distinct de la date de notification telle que définie à l'article R. 2182-4 du Code, est fixé au 15 novembre 2024. Dans l'hypothèse où la date de notification serait postérieure au 15 novembre 2024, et selon que la date de notification se situe dans la première quinzaine et la deuxième quinzaine du mois en cours, le point de départ de la durée initiale de l'Accord-cadre correspond au quinzième jour du mois en cours ou au premier jour du mois suivant. Le terme de la durée initiale de l'Accord-cadre est fixé à une année en fonction de la date de départ selon les termes ci-dessus. L'Accord-cadre est reconductible deux (2) fois par période de douze (12) mois par tacite reconduction chaque année, puis deux (2) fois par période de six (6) mois par tacite reconduction.

5.1.2 Lieu d'exécution

Pays : France

N'importe où dans le pays donné

Informations complémentaires : Les prestations sont destinées à tout organisme répondant à la définition de « Bénéficiaire Potentiel », quelle que soit sa localisation géographique en France métropolitaine, Corse incluse. Elles peuvent également être destinées à des Bénéficiaires Potentiels dont le siège est situé dans les Départements, Régions et Collectivités d'Outre-Mer (DROM-COM), à Monaco, à Andorre et dans les Etats membres de l'Union Européenne, membres de la zone euro, de l'Espace économique européen (EEE), en Suisse ou au Royaume-Uni, dans le cadre de la mise en œuvre de la clause de réexamen prévue dans le CCAP.

5.1.3 Durée estimée

Date de début : 15/11/2024

Durée : 4 An

5.1.5 Valeur

Valeur estimée hors TVA : 1,000,000 Euro

5.1.6 Informations générales

Participation réservée : La participation n'est pas réservée.

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

Informations complémentaires : Conformément aux articles L. 2111-1 et L. 2112-2 du Code, cette consultation comporte des clauses visant à promouvoir la décarbonation et à lutter contre les émissions de gaz à effet de serre en mettant en œuvre le dispositif Echelle de Performance Carbone ou CO2 (EPC). L'EPC est en phase d'expérimentation en France entre octobre 2023 et avril 2025. Le détail des conditions d'exécution à caractère environnemental est indiqué à l'article 16 du CCAP et son annexe 2 dédiée. Lors de la consultation, le candidat choisit un niveau de mise en œuvre qu'il précise dans son Offre et l'avantage qui lui est associé. L'avantage d'attribution par niveau de mise en œuvre (notation du sous-critère) est précisé au règlement de la consultation. Pour la mise en œuvre de ces clauses, les candidats peuvent utilement se référer à <https://www.co2-prestatieladder.nl/fr/> et <https://www.asea.fr/wp-content/uploads/2024/03/Echelle-de-Performance-Carbone-SKAO-Essentiels-2023.pdf>. Toute question relative à l'EPC est posée selon les termes de l'article 11.02 du règlement de consultation.

5.1.7 Marché public stratégique

Méthode utilisée pour réduire l'incidence environnementale : Autre

Objectif social promu : Autre

5.1.9 Critères de sélection

Critère :

Type : Autre

Nom : Candidature

Description : Une lettre de candidature établie à partir du formulaire DC1 , dûment renseignée et signée électroniquement par une personne habilitée à engager la personne morale ; comportant notamment une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L. 2141-1 à L. 2141-6 du Code susvisée et notamment qu'il est en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés

Critère :

Type : Capacité économique et financière

Nom : Candidature

Description : Une déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat et, le cas échéant, le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet de l'accord-cadre, portant sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles ; Le candidat peut produire ces informations dans le cadre de la déclaration du candidat établie à partir du formulaire DC2

Critère :

Type : Capacité technique et professionnelle

Nom : Candidature

Description : • Une liste des principales prestations effectuées au cours des 3 dernières années sur des prestations similaires ; Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pendant les trois dernières années ; Le candidat peut produire ces informations dans le cadre de la déclaration du candidat établie à partir du formulaire DC2

Critère :

Type : Aptitude à exercer l'activité professionnelle

Nom : Candidature

Description : • Des certificats de qualification professionnelle établis par des organismes indépendants ; dans ce cas, est accepté tout moyen de preuve équivalent ainsi que les certificats équivalents d'organismes établis dans d'autres Etats membres ; les entreprises procédant au retrait de matériaux contenant de l'amiante doivent être certifiées en application des articles R. 4412-129 et suivants du Code du travail et de l'arrêté du 25 juillet 2022 fixant les conditions de certification des entreprises réalisant des travaux de retrait ou d'encapsulage d'amiante, de matériaux, d'équipements ou d'articles en contenant ; les candidats fournissent donc les certificats de qualification : o QUALIBAT 1552 « Traitement de l'amiante » ; o AFNOR CERTIFICATION ou GLOBAL CERTIFICATION selon normes NF X46-010 et NF X46-011.

Informations sur la seconde étape d'une procédure en deux étapes :

L'acheteur se réserve le droit d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans mener de négociations

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Prix

Description : Ce critère est détaillé dans le Règlement de la Consultation.

Critère :

Type : Qualité

Description : Ce critère est détaillé dans le Règlement de la Consultation.

5.1.11 Documents de marché

Adresse des documents de marché : https://marchesonline.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_recherche.do

5.1.12 Conditions du marché public

Conditions de présentation :

Présentation par voie électronique : Requise

Adresse de présentation : <https://marches.maximilien.fr/>

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées : français

Catalogue électronique : Non autorisée

Date limite de réception des offres : 30/09/2024 à 12:00

Conditions du marché :

Le marché doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés :
Non

Facturation en ligne : Requise

La commande en ligne sera utilisée : oui

Le paiement en ligne sera utilisé : oui

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

Enchère électronique : non

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de médiation : GIP RESAH

Organisation chargée des procédures de recours : TA de Paris

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours : GIP RESAH

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0005

Titre : Travaux de désamiantage, déplombage et curage pour les Autres établissements

Description : La présente consultation a pour objet la conclusion, par le Resah agissant en tant que centrale d'achat au titre de l'article L. 2113-2, 2° du Code (mode dit « intermédiaire ») et pour ses propres besoins, d'un accord-cadre à bons de commande ayant pour objet la réalisation de travaux de retrait ou d'encapsulage de matériaux et produits contenant ou susceptibles de contenir de l'amiante (MPCA) ou du plomb (MPCP) ou des interventions ponctuelles concernant ces mêmes MPCA et/ou MPCP et, le cas échéant, des interventions de curage de bâtiments, préalables aux déposes et interventions précédemment décrites ou préalables à des travaux de démolition pour les adhérents de la centrale d'achat du Resah, ne relevant pas des catégories identifiées pour les lots n°1 et 2, notamment les bailleurs sociaux (au sens de l'article L. 411-10 du code de la construction et de l'habitation), les services d'incendie et de secours et les collectivités territoriales (aux termes du Code général des collectivités territoriales), dont la liste est annexée au CCAP. Pour les adhérents listés ayant la qualité d'établissements publics de coopération intercommunale, ils sont réputés Bénéficiaires Potentiels pour leurs besoins propres et pour ceux des groupements de commandes ou centrale d'achat constitués ou agissant au profit de leurs seuls membres

Identifiant interne : 3

5.1.1 Objet

Nature du marché : Marché de travaux

Nomenclature principale (cpv): 45262660 Travaux de désamiantage

Nomenclature supplémentaire (cpv): 45262600 Travaux de construction spécialisés divers

Options :

Description des options : La durée de l'Accord-cadre s'entend comme la période pendant laquelle des bons de commande émis. Le point de départ de la durée initiale de l'Accord-cadre, distinct de la date de notification telle que définie à l'article R. 2182-4 du Code, est fixé au 15 novembre 2024. Dans l'hypothèse où la date de notification serait postérieure au 15 novembre 2024, et selon que la date de notification se situe dans la première quinzaine et la deuxième quinzaine du mois en cours, le point de départ de la durée initiale de l'Accord-cadre correspond au quinzième jour du mois en cours ou au premier jour du mois suivant. Le terme de la durée initiale de l'Accord-cadre est fixé à une année en fonction de la date de départ selon les termes ci-dessus. L'Accord-cadre est reconductible deux (2) fois par période de douze (12) mois par tacite reconduction chaque année, puis deux (2) fois par période de six (6) mois par tacite reconduction.

5.1.2 Lieu d'exécution

Pays : France

N'importe où dans le pays donné

Informations complémentaires : Les prestations sont destinées à tout organisme répondant à la définition de « Bénéficiaire Potentiel », quelle que soit sa localisation géographique en France métropolitaine, Corse incluse. Elles peuvent également être destinées à des Bénéficiaires Potentiels dont le siège est situé dans les Départements,

Régions et Collectivités d'Outre-Mer (DROM-COM), à Monaco, à Andorre et dans les Etats membres de l'Union Européenne, membres de la zone euro, de l'Espace économique européen (EEE), en Suisse ou au Royaume-Uni, dans le cadre de la mise en œuvre de la clause de réexamen prévue dans le CCAP.

5.1.3 Durée estimée

Date de début : 15/11/2024

Durée : 4 An

5.1.5 Valeur

Valeur estimée hors TVA : 3,000,000 Euro

5.1.6 Informations générales

Participation réservée : La participation n'est pas réservée.

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

Informations complémentaires : Conformément aux articles L. 2111-1 et L. 2112-2 du Code, cette consultation comporte des clauses visant à promouvoir la décarbonation et à lutter contre les émissions de gaz à effet de serre en mettant en œuvre le dispositif Echelle de Performance Carbone ou CO2 (EPC). L'ECP est en phase d'expérimentation en France entre octobre 2023 et avril 2025. Le détail des conditions d'exécution à caractère environnemental est indiqué à l'article 16 du CCAP et son annexe 2 dédiée. Lors de la consultation, le candidat choisit un niveau de mise en œuvre qu'il précise dans son Offre et l'avantage qui lui est associé. L'avantage d'attribution par niveau de mise en œuvre (notation du sous-critère) est précisé au règlement de la consultation. Pour la mise en œuvre de ces clauses, les candidats peuvent utilement se référer à <https://www.co2-prestatieladder.nl/fr/> et <https://www.asea.fr/wp-content/uploads/2024/03/Echelle-de-Performance-Carbone-SKAO-Essentiels-2023.pdf>. Toute question relative à l'ECP est posée selon les termes de l'article 11.02 du règlement de consultation.

5.1.7 Marché public stratégique

Méthode utilisée pour réduire l'incidence environnementale : Autre

Objectif social promu : Autre

5.1.9 Critères de sélection

Critère :

Type : Autre

Nom : Candidature

Description : Une lettre de candidature établie à partir du formulaire DC1, dûment renseignée et signée électroniquement par une personne habilitée à engager la personne morale ; comportant notamment une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L. 2141-1 à L. 2141-6 du Code susvisée et notamment qu'il est en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés

Critère :

Type : Capacité économique et financière

Nom : Candidature

Description : Une déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat et, le cas échéant, le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet de l'accord-cadre, portant sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles ; Le candidat peut produire ces informations dans le cadre de la déclaration du candidat établie à partir du formulaire DC2

Critère :

Type : Capacité technique et professionnelle

Nom : Candidature

Description : • Une liste des principales prestations effectuées au cours des 3 dernières années sur des prestations similaires ; Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pendant les trois dernières années ; Le candidat peut produire ces informations dans le cadre de la déclaration du candidat établie à partir du formulaire DC2

Critère :

Type : Aptitude à exercer l'activité professionnelle

Nom : Candidature

Description : • Des certificats de qualification professionnelle établis par des organismes indépendants ; dans ce cas, est accepté tout moyen de preuve équivalent ainsi que les certificats équivalents d'organismes établis dans d'autres Etats membres ; les entreprises procédant au retrait de matériaux contenant de l'amiante doivent être certifiées en application des articles R. 4412-129 et suivants du Code du travail et de l'arrêté du 25 juillet 2022 fixant les conditions de certification des entreprises réalisant des travaux de retrait ou d'encapsulage d'amiante, de matériaux, d'équipements ou d'articles en contenant ; les candidats fournissent donc les certificats de qualification : o QUALIBAT 1552 « Traitement de l'amiante » ; o AFNOR CERTIFICATION ou GLOBAL CERTIFICATION selon normes NF X46-010 et NF X46-011.

Informations sur la seconde étape d'une procédure en deux étapes :

L'acheteur se réserve le droit d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans mener de négociations

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Prix

Description : Ce critère est détaillé dans le Règlement de la Consultation.

Critère :

Type : Qualité

Description : Ce critère est détaillé dans le Règlement de la Consultation.

5.1.11 Documents de marché

Adresse des documents de marché : https://marchesonline.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_recherche.do

5.1.12 Conditions du marché public

Conditions de présentation :

Présentation par voie électronique : Requise

Adresse de présentation : <https://marches.maximilien.fr/>

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées : français

Catalogue électronique : Non autorisée

Date limite de réception des offres : 30/09/2024 à 12:00

Conditions du marché :

Le marché doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés :
Non

Facturation en ligne : Requise

La commande en ligne sera utilisée : oui

Le paiement en ligne sera utilisé : oui

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

Enchère électronique : non

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de médiation : GIP RESAH

Organisation chargée des procédures de recours : TA de Paris

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours : GIP RESAH

Section 8 - Organisations

8.1 ORG-0001

Nom officiel : GIP RESAH

Numéro d'enregistrement : 13000501000025

Adresse postale : 47, rue de Charonne

Ville : Paris

Code postal : 75011

Pays : France

Adresse électronique : techniques@resah.fr

Téléphone : 01 55 78 54 54

Profil de l'acheteur : https://marchesonline.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_recherche.do

Rôles de cette organisation :

Acheteur

Centrale d'achat qui passe des marchés publics ou conclut des accords-cadres de travaux, de fournitures ou de services destinés à d'autres acheteurs

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours

Organisation chargée des procédures de médiation

8.1 ORG-0002

Nom officiel : TA de Paris

Numéro d'enregistrement : 177 500 055 00013

Adresse postale : 7 rue de Jouy

Ville : Paris cedex

Code postal : 75181

Pays : France

Adresse électronique : greffe.ta-paris@juradm.fr

Téléphone : 01 44 59 44 00

Rôles de cette organisation :

Organisation chargée des procédures de recours

Section 11 - Informations relatives à l'avis

11.1 Informations relatives à l'avis

Identifiant/version de l'avis : 741e4324-e0e2-41d8-8b68-053b3a9f0270 - 01

Type de formulaire : Mise en concurrence

Type d'avis : Avis de marché ou de concession – régime ordinaire

Date d'envoi de l'avis : 31/07/2024 à 19:19

Langues dans lesquelles l'avis en question est officiellement disponible : français

11.2 Informations relatives à la publication

Date d'envoi du présent avis à la publication : 31/07/2024